

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 24 MARS 2005

Afférents au Comité Syndical	182
En exercice	182
Qui ont pris part à la délibération	60

L'an deux mille cinq

et le : 24 mars

à 18 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

**Le Comité Syndical du 18 mars 2005 régulièrement convoqué par courrier du 8 mars 2005 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été convoqué pour le 24 mars 2005 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Nombre de Membres présents : 60

Date de la convocation

19 mars 2005

Date d'affichage

19 mars 2005

Monsieur Michel CHOINET est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**DESIGNATION D'UN  
DELEGUE  
REPRESENTANT LES  
ELUS**

**DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LES ELUS**

Suite à l'adhésion de la collectivité au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) au 1<sup>er</sup> janvier 2005, il y a lieu de désigner un délégué représentant les élus.

**VOTE :**

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

Monsieur le Président demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur Bernard BESTEL se porte candidat ; celui-ci est élu par 60 voix pour et 0 voix contre.

**DELIBERATION  
N° 2005/08**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 24 mars 2005